

PLAN DE FORMATION

Licence professionnelle

**Pilotage opérationnel de projet
et entrepreneuriat***

***licence professionnelle Droit Economie Gestion, mention Métiers
de l'entrepreneuriat, parcours Manager et développer une TPE-
PME**

Licence professionnelle de niveau 6, RNCP 40134, Code NSF 310, par décision de France Compétences en date du 01/01/2025,
délivré par CNAM Bourgogne Franche-Comté - www.cnam-bourgognefranchecomte.fr

Formation en **contrat d'apprentissage** ou de
professionnalisation

2027 – 2028

SOMMAIRE

LE CENTRE DE FORMATION.....	1
UNE EQUIPE AU SERVICE	2
FORMATION	3
PUBLIC.....	3
PROCESSUS DE RECRUTEMENT	3
OBJECTIFS.....	2
DUREE	3
MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES.....	5
BLOCS DE COMPETENCES	6
UNITES D'ENSEIGNEMENT	8
MODALITES D'EVALUATION.....	9
CONDITIONS DE VALIDATION.....	10
MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA FORMATION	12
MODALITES COMMERCIALES.....	12
CONTACTS	12

LE CENTRE DE FORMATION

Le Centre de formation Saint Joseph – La Salle a été créé en 1992. Il se compose de deux structures :

- Un CFA : Centre de Formation d'Apprentis
- Un CFC : Centre de Formation Continue

Notre offre de formation comprend des **formations diplômantes en alternance**, dans différents corps de métiers :

- **CAP** : Menuisier Bois- Fabricant ou Installateur, Menuisier Aluminium Verre, Electricien, Monteur d'Installation Sanitaire, Métallerie.
- **Brevet professionnel** : Menuisier
- **Bac Pro** dans des secteurs tels que la menuiserie, l'énergie et le bâtiment, l'électricité.
- **BTS** : en cybersécurité, en conception de produits industriels, en électrotechnique et en conception et réalisation de systèmes automatiques.
- **Licences générales** en commerce/vente/marketing cybersécurité, en sciences de l'ingénieur en électromécanique.
- **Licence professionnelle** Pilotage de projet et entrepreneuriat.
- **Mastères Européen** en Cybersécurité-Haute Disponibilité.

Notre centre propose également de nombreuses **actions de formation courtes, qualifiantes ou certifiantes**, dans différents domaines :

- Bureautique/Numérique telles que Word, Excel, In design mais aussi big data, data mining, CCNA...
- Efficacité professionnelle telles que conduite de réunion, conduite de projet et booster vos compétences en anglais...
- Technique telles que soudage, électricité, mécanique, énergie, maintenance et bâtiment

Ces formations et bien d'autres, vous sont proposées sur **catalogue**, ou créées « **sur-mesure** », en fonction de la demande et des besoins des entreprises. Elles se déroulent au centre de formation ou sur site de l'entreprise.

Nos équipes pédagogiques sont composées d'**enseignants** de l'enseignement général ou technologique et de **professionnels** en activité, **experts** dans le domaine d'enseignement dispensé.

Le centre de formation Saint-Joseph fait partie d'un réseau d'enseignement supérieur et travaille en collaboration avec :

le cnam
Bourgogne – Franche-Comté

FEDE
Centre Européen des Examens - France
Fédération Européenne Des Ecoles

FEDE
Federation for Education in Europe
Fédération Européenne Des Ecoles

UNE EQUIPE AU SERVICE

Le Centre de Formation Saint Joseph La Salle

Adresse : 39 rue du Transvaal 21 000 DIJON

N° de téléphone : 03 80 59 20 14

Nom du responsable du centre : Maryline CHEVIET

Nom du responsable de formation : Muriel Garrault-Soudat

Courriel : cfc-cfa@stjodijon.com

Courriel : maryline.cheviet@stjodijon.com

Courriel : muriel.garrault@stjodijon.com

Vos Référents

Nom du Référent Handicap : Raphaël FAVELIER

Nom du Référent Mobilité Internationale : Mickaël CHARDON

Nom du Référent Entreprise et chargé du placement alternant : Aurélie BOUCHARD

Courriel : aurelie.bouchard@stjodijon.com

Courriel : raphael.favelier@stjodijon.com

Courriel : mickael.chardon@stjodijon.com

FORMATION

Pilotage opérationnel de projet et entrepreneuriat*

*Licence professionnelle Droit Economie Gestion, mention Métiers de l'entrepreneuriat, parcours Manager et développer une TPE-PME

Cette formation s'effectue en alternant : soit en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

- Débouchés : Directeur adjoint/Directrice adjointe de PME/PMI, Responsable de Petite ou Moyenne Entreprise – PME, Assistant/Assistante de direction, Assistant administratif/Assistante administrative de projet, Responsable d'association à caractère social, Responsable d'association caritative, Directeur/Directrice de centre de profit
- Code(s) ROME : M1302, M1604, M1605, K1403
- Enregistré au RNCP : Niveau 6 - RNCP 40134
- CODE DIPLÔME : **20161103**
- Licence professionnelle de niveau 6, RNCP 40134, Code NSF 310, par décision de France



Compétences en date du 01/01/2025, délivré par CNAM Bourgogne Franche-Comté - www.cnam-bourgognefranchecomte.fr

PUBLIC

Prérequis :

Plusieurs cas de figure :

- Personnes titulaires d'un niveau 5 ou capitalisant 120 ECTS
- Personnes de niveau 3 et 4 dotées d'une expérience significative dans le secteur de la petite entreprise via une procédure de VAPP. La procédure de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) permet d'intégrer une formation supérieure sans posséder les diplômes normalement requis,

grâce à l'évaluation de l'expérience. La VAPP donne le droit de reprendre des études sans avoir le diplôme normalement requis pour y accéder.

- Personnes souhaitant valider ses acquis professionnels : VAE. La VAE donne directement un diplôme, suivant une procédure centralisée par le service public France VAE.
- **Admission** : Entretien de motivation avec le responsable pédagogique.

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

La sélection des candidats se fait sur dossier puis entretiens individuels de motivation :

- Analyse du dossier : projet professionnel exprimé dans la lettre de motivation, qualité du parcours des trois dernières années (voyages à l'étranger, stages ou expériences professionnelles) 40 % de la note
- Entretien de motivation sur la profession envisagée, sur le parcours technologique et technique : 60% de la note.

Le jury, composé du responsable de la formation et d'un professionnel du domaine, se réunit après les entretiens d'évaluation et statue par une note finale.

Les résultats sont envoyés par mail sous huitaine.

- Si la note est supérieure ou égal à 10/20, le candidat est admis dans le diplôme sous réserve d'obtenir un contrat d'alternance avec une entreprise dont les missions seront validées par le responsable de formation
- Si la note est comprise entre 8 et 10/20, le candidat est classé sur une liste d'attente. Il devra attendre une éventuelle admission fonction des places disponibles et sous réserve d'avoir obtenu un contrat d'alternance avec une entreprise
- Si la note est inférieure à 8/20, le candidat n'est pas admis.

OBJECTIFS

- **Diplôme visé :**

Pilotage opérationnel de projet et entrepreneuriat *

***Licence professionnelle Droit Economie Gestion, mention Métiers de l'entrepreneuriat, parcours Manager et développer une TPE-PME**

Licence professionnelle de niveau 6, RNCP 40134, Code NSF 310, par décision de France Compétences en date du 01/01/2025, délivré par CNAM Bourgogne Franche-Comté - www.cnam-bourgognefranche.comte.fr

- **Compétences visées :**

- Définir une méthodologie de collecte et de traitement de l'information adaptée à l'entreprise et au champ de veille défini
- Connaître l'approche processus d'une organisation
- Savoir mettre en œuvre des outils de gestion des organisations et de gestion des processus
- Connaître les caractéristiques de l'entreprise artisanale
- Savoir appréhender la posture d'entrepreneur requise pour la conduite d'une entreprise artisanale
- Connaître les différentes contraintes financières d'une entreprise artisanale : de la gestion des équilibres financiers à l'analyse des opérations d'investissement et de financement
- Savoir interpréter les indicateurs d'un tableau de bord
- Concevoir et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action commercial
- Préparer et conduire un entretien de vente et une négociation
- Analyser un marché
- Formaliser une stratégie marketing et un positionnement
- Identifier la contribution de la GRH à la performance globale de l'entreprise
- Repérer les champs d'intervention spécifiques des managers dans la gestion de leurs collaborateurs
- Savoir utiliser les principaux outils à disposition des managers pour la gestion de collaborateurs
- Savoir qualifier un contrat et maîtriser sa conclusion
- Savoir repérer les compétences à mobiliser dans le cadre d'un projet, d'une mission et plus largement d'un emploi
- Savoir définir les besoins en formation et ainsi conduire son plan d'amélioration des compétences
- Savoir maîtriser et utiliser un outil de management de projet (AGIR)
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication

DUREE

Durée de la formation : **600 heures** réparties sur 1 an

- **Durée totale** **600 h**
 - Comprenant :
 - Cours magistraux, TD/TP, évaluations **400 h**
 - Projet tutoré **120 h**
 - Mémoire professionnel **80 h**
- Nombre de semaines par an : **18 semaines en formation.**
- **Nombre d'heures en formation : 600 heures**
- Rythme de l'alternance : en cours de validation auprès des entreprises.
- Calendrier 2027/2028 en cours de validation.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Chaque alternant inscrit dans ce cursus bénéficiera **des moyens suivants** :

- Accès à la partie pédagogique via la plateforme Net YPareo
- Accès aux outils interne Microsoft 365
- Accès au cloud interne STJOBBOX et à NETYPAREO
- Connexion Wifi
- Salles équipées de vidéoprojecteurs à usage des intervenants pour le déroulé des cours
- Salles équipées de postes informatiques et des logiciels nécessaires à la bonne exécution de la formation

Obligatoire : Les méthodes d'apprentissage de la Licence professionnelle, sont principalement basées sur :

- **Les sessions de formation en présentiel et/en distanciel** alliant théorie et cas pratiques animés par des formateurs expérimentés dans leur domaine d'intervention (tous niveaux).
- **Chaque unité d'enseignement articule les apports théoriques, les mises en situation professionnelles et les temps de Travail Personnel d'Application Encadré (TPAE)**, permettant à l'apprenant de transférer les méthodes et outils étudiés à son projet entrepreneurial ou à une problématique de son entreprise d'accueil.
- **Pilotage : piloter les missions réalisées en entreprise lors des périodes d'alternance**
- **Outil Professionnel de Projet AGIR** : Apprentissage de la méthodologie de gestion de projet avec application directe sur vos projets tutorés.

BLOCS DE COMPETENCES

<i>Intitulé du bloc</i>	<i>Liste de compétences</i>
Utiliser les outils numériques de référence	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Exploiter des données à des fins d'analyse	• Identifier et sélectionner avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet • Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation • Développer une argumentation avec esprit critique
S'exprimer et communiquer à l'oral, à l'écrit, et dans au moins une langue étrangère	• Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française • Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non ambiguë, dans au moins une langue étrangère
Se positionner vis à vis d'un champ professionnel	• Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder • Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte • Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
Agir en responsabilité au sein d'une organisation	• Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet • Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique • Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale • Prendre en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité dans chacune de ses actions professionnelles
Analyser un marché en vue d'entreprendre	• Identifier des opportunités de marché et développer de nouvelles idées en réalisant une veille sectorielle et de service ou produit afin de se positionner sur un marché.

Développer une affaire innovante (Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation)

- Construire un business model et un business plan en s'appuyant sur des données fiables de son secteur d'activité et du marché cible afin de formaliser son offre de service ou produit en termes de conception et ou de prototypage, tout en prenant en compte les enjeux RSE et technologiques
- Mettre en œuvre des stratégies de développement d'affaires en mobilisant les fondamentaux du marketing et de la vente en vue de satisfaire au mieux ses clients par une offre de service ou produit innovant et durable.
- Assurer la gestion de la relation client en veillant à la qualité de l'offre de service ou produit afin de fidéliser ses clients.
- Réussir des négociations commerciales ou partenariales en appliquant des démarches adaptées en vue de valoriser son activité/Business.

Assurer la gestion d'une organisation (Management et animation d'équipe)

- Gérer une organisation en respectant le cadre juridique et en mettant en place les outils et *process* organisationnels et financiers permettant d'en assurer un fonctionnement pérenne.
- Manager des personnes (équipes et/ou un réseau) en les motivant et développant leurs compétences en vue d'atteindre les meilleures performances.

UNITES D'ENSEIGNEMENT

		ECTS	COEFFICIENT	HEURES
CODE UNITES	BLOC 1 : LES CONNAISSANCES POUR ENTREPRENDRE			
USMP03	Veille stratégique et concurrentielle	4	1	40
USMP01	Processus et organisation de l'entreprise	2	1	20
USMP04	Comptabilité et gestion	6	1	60
USMP05	Négociation commerciale	2	1	20
USMP06	Mercatique	4	1	40
USMP02	Gestion des hommes et management	4	1	40
USMP07	Droit des affaires	4	1	40
USM501	Langues Anglais	5	1	50
	BLOC 2 : LES PRATIQUES POUR ENTREPRENDRE			
US174A	GRH management (méthode AGIR)	2	3	20
US174C	Management de projet (méthode AGIR)	2	3	20
USMP08	Créativité innovation	3	3	30
USMP09	Connaissance et culture du secteur	2	3	20
	BLOC 1 & 2	40		400
	BLOC 3 : LES APPLICATIONS ENTREPRENEURIALES			
UAM501	Projet tuteuré (méthode AGIR)	12	3	120
UAM502	Mémoire professionnel	8	3	80
	BLOC 3	20		200
	TOTAL	60		600

Chaque unité d'enseignement articule les apports théoriques, les mises en situation professionnelles et les temps de Travail Personnel d'Application Encadré (TPAE), permettant à l'apprenant de transférer les méthodes et outils étudiés à son projet entrepreneurial ou à une problématique de son entreprise d'accueil.

AM501 – Projet tutoré – 120 h

Projet professionnel concret conduit à partir d'une situation de création, développement ou reprise, ou d'une problématique identifiée dans l'entreprise d'accueil. Mise en œuvre de la méthode AGIR (AGIR Projet et AGIR Compétences), mobilisation des compétences acquises dans les différentes UE, **production d'un rapport écrit présentant la démarche, la méthodologique et les résultats du projet, complétée par une soutenance orale devant un jury.**

AM502 – Mémoire professionnel – 80 h

Evaluation d'un **travail écrit** portant sur une problématique professionnelle rencontrée en entreprise, complétée par une **soutenance orale devant un jury**, permettant d'apprécier l'analyse, la prise de recul et la capacité à mobiliser les compétences acquises.

MODALITES D’EVALUATION

L’action de formation donne lieu à des évaluations permettant d’apprécier l’acquisition progressive des connaissances, compétences et capacités professionnelles visées par les différentes unités d’enseignement.

Les modalités d’évaluation sont adaptées à la nature des enseignements et peuvent prendre les formes suivantes :

- contrôle continu ;
- évaluation terminale ;
- travaux pratiques et mises en situation professionnelles ;
- épreuves écrites ou orales ;
- remise de productions individuelles ou collectives : dossiers, rapports, études de cas, travaux d’application ;
- projet tutoré et mémoire professionnel.

Processus d’évaluation des unités d’enseignement

L’évaluation continue permet d’apprécier régulièrement la progression de l’alternant, son appropriation des connaissances et sa capacité à mobiliser les méthodes et outils étudiés dans des situations professionnelles.

Les évaluations sont organisées selon un planning défini et communiqué par les enseignants. Elles peuvent être réalisées pendant les périodes de formation au CFA et prendre la forme d’épreuves écrites ou orales, de travaux pratiques, d’études de cas, de dossiers ou de productions professionnelles.

L’évaluation terminale, lorsqu’elle est prévue pour l’unité d’enseignement concernée, porte sur les connaissances et compétences travaillées au cours de la période d’enseignement et est organisée selon le calendrier des évaluations communiqué aux alternants.

Les modalités et productions attendues sont définies par les enseignants en cohérence avec les objectifs et compétences de chaque unité d’enseignement et avec les modalités de mise en œuvre du Cnam.

Évaluation du projet tutoré – UAM501

Le projet tutoré fait l’objet d’une double évaluation :

- une évaluation écrite, portant sur le rapport méthodologique réalisé à partir des méthodes AGIR Projet et AGIR Compétences, comprenant notamment les éléments de planification, de suivi, de mesure et d’analyse du projet ;
- une évaluation orale, à l’issue d’une soutenance devant le jury du projet tutoré.

La soutenance orale est réalisée à partir d’un exposé de 10 à 12 minutes, suivi d’un temps de questionnement de 10 à 15 minutes. L’évaluation est réalisée à partir de la grille de valorisation du projet tutoré fournie par le Cnam.

Le jury est composé a minima du président du jury représentant l’équipe nationale C2EP ou son représentant délégué, du référent local de la LP délégué par le responsable national, de l’enseignant ayant suivi le projet tutoré et d’un chef d’entreprise ou représentant. Une parité entre les représentants du Cnam et les autres participants est respectée.

Évaluation du mémoire professionnel – UAM502

Le mémoire professionnel fait l’objet d’une double évaluation :

- une évaluation écrite, portant sur le mémoire professionnel et sa capacité à traiter de manière structurée et argumentée une problématique professionnelle rencontrée dans l’entreprise ;
- une évaluation orale, à l’issue d’une soutenance devant un jury.

L’évaluation est réalisée à partir de la grille d’évaluation du mémoire professionnel définie par le Cnam.

Le jury est composé a minima du référent local de la LP délégué par le responsable national, d’un professionnel représentant de l’entreprise, notamment le maître d’apprentissage ou, à défaut, un professionnel d’une entreprise tierce, ainsi que de l’enseignant du mémoire professionnel ou, à défaut, d’un représentant de l’équipe enseignante. Lorsque le représentant de l’entreprise est également le tuteur d’alternance du candidat, il ne participe pas à la notation afin de garantir l’impartialité de l’évaluation.

Organisation des évaluations et rattrapage

Les évaluations sont organisées selon le calendrier pédagogique et le calendrier des examens communiqués aux alternants.

En cas de non-validation, les modalités de rattrapage sont mises en œuvre conformément aux règles du Cnam. Elles peuvent notamment concerner les évaluations écrites et orales du projet tuteuré et du mémoire professionnel. Les notes obtenues dans les unités d'enseignement sont conservées selon les règles de validation en vigueur.

Les éléments nécessaires à l'instruction des dossiers sont transmis au Cnam selon les procédures définies par le référentiel LP119, notamment les rapports, supports de soutenance, procès-verbaux des jurys de soutenance et relevés de notes.

CONDITIONS DE VALIDATION

Le bénéficiaire de la formation LICENCE PROFESSIONNELLE s'engage à suivre intégralement et de manière assidue toute la formation dispensée par l'OF en respectant notamment le programme de formation selon le planning qui lui a été remis au moment de l'inscription et confirmé par le Pôle pédagogique tout au long de l'année.

Conditions d'obtention de la licence

Les candidats seront diplômés s'ils remplissent les 2 conditions réunies suivantes :

- Obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux unités pondérées des 3 blocs. Il n'y a pas de note éliminatoire,
- Et Obtenir une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20 au bloc 3.

Lorsqu'il n'a pas satisfait aux exigences d'obtention de la Licence professionnelle, l'auditeur conservera le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Une attestation lui sera délivrée.

Transmission des moyennes par UE des modalités pédagogiques et de l'avis motivé de la modalité professionnelle au porteur du diplôme le CNAM qui prononcera la validation ou non du diplôme en jury national.

A la fin de la formation, il sera remis :

- À chaque bénéficiaire : une attestation de fin de formation conformément aux dispositions légales, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation ;
- À chaque bénéficiaire ayant réussi les évaluations : une attestation de réussite de la certification préparée. Cette attestation est délivrée par le CNAM.

Conditions de rattrapage

Dans l'hypothèse où l'élève n'obtient pas une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20, il se verra proposer un rattrapage des modules pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 (mémoire écrit, mémoire oral, projet tuteuré écrit, oral du projet tuteuré compris). Il pourra toutefois conserver, à sa demande, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 8/20.

Dans le cadre d'un rattrapage de l'oral ou de l'écrit du mémoire ou du projet tuteuré, l'enseignant qui accompagne l'apprenant sur ces mécaniques lui fera un retour précis sur les discussions des membres du jury de soutenance, des attendus et comment remanier l'oral ou l'écrit en conséquence.

Pas de timing précis pour les rattrapages du projet tuteuré ou du mémoire, toutefois, des sessions sont prévues dans le planning dès le début d'année, généralement 1 mois après le premier passage.

Dans tous les cas, la présentation au jury national de délivrance des diplômes doit se faire dans l'année qui suit le premier passage.

Conditions de redoublement

Un alternant n'ayant pas satisfait aux conditions d'obtention de la Licence professionnelle après présentation au jury national peut demander à redoubler. Il pourra effectuer une année supplémentaire en apprentissage, en conservant le bénéfice des unités d'enseignement déjà acquises et en repassant uniquement les unités non validées. Il pourra rester dans son entreprise d'accueil ou en rechercher une nouvelle, sous réserve que le volume de formation restant soit suffisant pour justifier un nouveau contrat d'apprentissage.

La Licence sera délivrée lorsque l'ensemble des conditions de validation seront réunies au regard des résultats obtenus sur les deux années.

En validant une **Licence professionnelle Droit, économie, gestion. Mention métiers de l'entrepreneuriat, parcours Manager et développer une TPE-PME**, vous validez **une licence professionnelle de niveau 6**, RNCP 40134, Code NSF 310, par décision de France Compétences en date du 01/01/2025, délivré par CNAM Bourgogne Franche-Comté - www.cnam-bourgognefranche-comte.fr

Possibilité de valider des blocs de compétences.

Lien vers France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40134>

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA FORMATION

L'Organisme de formation mettra en œuvre les moyens suivants pour le suivi de l'exécution de l'action de formation :

- Émargement pour chaque session de formation, par les formateurs et les bénéficiaires ;
- Contrôle des absences ;
- Conseil de semestre ;
- Contrôle du respect des dates de remise de travaux professionnels et de leur contenu ;
- Délibération d'un jury après chaque session d'examen ;
- Suivi périodique en entreprise.

MODALITES COMMERCIALES

Le coût direct de formation est gratuit pour les alternants.

Le coût de formation est pris en charge par l'entreprise via son OPCO - **OP**érateur de **CO**métences

CONTACTS



Centre de Formation Saint Joseph - La Salle

Groupe Saint Joseph - La Salle Dijon

39 rue du Transvaal – 21010 Dijon Cédex BP 51090

Tel : 03 80 59 20 14

cfc-cfa@stjodijon.com

Plus d'infos : www.stjodijon.com